

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 20 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Jean-Luc DOTHEE

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Conseillère				BAUDRY Katia
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	<i>Démissionnaire</i>				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	<i>Démissionnaire</i>				
PASQUIER Isabelle	<i>Démissionnaire</i>				
RICHIER Philippe	Maire				
15	12	10	2		1

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



## ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022 .....	2
DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT .....	3
I- VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES ...	4
II- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).....	5
III-AUBERGE DU DONJON : FIXATION DU LOYER .....	8
IV-RECTIFICATION DELIBERATION BAIL COMMERCIAL EPICERIE DU DONJON ....	10
V-PARTICIPATION 2022 SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES « LA FARANDOLE » POUR LE PERISCOLAIRE.....	11
VI-AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES « LA FARANDOLE » .....	13
VII-AVENANTS MARCHE RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES.....	15
VIII-VENTE D'UNE PARTIE DES BATIMENTS AU 12-16 rue de la Poste.....	17
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 20 MAI 2022 :.....	19
TOUR DES ADJOINTS :.....	19
PROCHAINES COMMISSIONS :.....	19
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :.....	19
ANNEXES.....	20

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

*Après en avoir délibéré, le PV est approuvé à l'unanimité.*

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 2 sur 20

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



## DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT (DELIB 2020-06-01)

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

	<b>N° D'ENREGISTREMENT DIA</b>
	<b>2022-007</b>
<b>DATE DE RECEPTION</b>	13/06/2022
<b>ADRESSE</b>	125 RUE GEORGES CLEMENCEAU
<b>PARCELLE</b>	ZY171
<b>ZONAGE</b>	UB
<b>SURFACE</b>	1981 M <sup>2</sup>
<b>PROPRIETAIRE</b>	Mme GOUBON Nadine
<b>MANDATAIRE</b>	ME JEROME LOEVENBRUCK 29 RUE NATIONALE BP 54 85111 CHANTONNAY
<b>BENEFICIAIRE DPU</b>	COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS
<b>PRIX</b>	90 000
<b>DECISION</b>	Renonciation
<b>N° ARRETE</b>	A2022-06-14
<b>DATE</b>	13/06/2022

### MARCHES PUBLICS :

EN MATIERE DE FOURNITURES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5000 EUROS HT

EN MATIERE DE SERVICES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 8000 EUROS HT

EN MATIERE DE TRAVAUX : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIERE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lave-mains autonome	AEC Services	850	1020
Plonge 2 bacs et 1 égouttoir + table inox	FROID SERVICE 85	1768	2121.6
Tronçonneuses thermiques STIHL MS391 ET MS194T	GARAGE CAILLE ET FILS	1148.34	1378.01
Débroussailleuse STIHL FS410 + STIHL moteur combi système thermique KM 131R + réciprocatrice RG-KM + souffleur BR500	TRACT AGRI	3083	3699.60
STIHL Taille haies batterie + chargeur batterie rapide STIHL AL 300 + batterie STIHL AP 300 + pochette AP pour ceinture avec câble connexion	TRACT AGRI	915.83	1099

**M. DUCEPT Johann** entre dans la salle du conseil municipal à 20h45.

## I- VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

**VU**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Il est rappelé que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints pour la commune.

Vu la délibération D2020-05-02 du 20 mai 2020 fixant à 4 le nombre d'adjoints,

**Mairie de Bazoges-en-Pareds** – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 4 sur 20

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Vu la délibération D2020-05-03 du 20 mai 2020 procédant à l'élection des quatre adjoints : Denis GIACOMAZZI (1<sup>er</sup>), Isabelle PASQUIER (2<sup>ème</sup>), Jean-Luc DOTHEE (3<sup>ème</sup>) et Fabienne CAILLAUD (4<sup>ème</sup>),

Vu la délibération D2021-06-02 du 11 juin 2021 maintenant à 4 le nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de sa fonction d'adjoint de M. DOTHEE Jean-Luc,

Vu la délibération 2021-06-03 du 11 juin 2021 procédant à l'élection d'un nouvel adjoint, M. DUCEPT Johann (3<sup>ème</sup>) suite à la démission de M. DOTHEE Jean-Luc,

### CONSIDERANT

M. Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme PASQUIER Isabelle de sa fonction d'adjointe (2<sup>ème</sup>) et de son mandat de conseiller municipal reçue en Mairie le 30 mai 2022 et acceptée par la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte le 15 juin 2022,

#### **Ce poste d'adjoint étant vacant, Le Maire incite l'assemblée à réfléchir sur les deux options possibles :**

- Supprimer le poste d'adjoint
- Remplacer l'adjoint, et maintenir à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Il est précisé que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang.

Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

### DEBAT

**Katia BAUDRY** réfléchit, mais préférerait occuper un poste de conseiller délégué plutôt que d'adjoint.

## II- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

**D2022-06-049**

### VU

Vu le Code général des impôts, notamment son art. 1609 nonies C – IV ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-5 ;

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 5 sur 20

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Vu la délibération n° C104/2022 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2022 approuvant la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat en cours entre la Communauté de communes et ses communes membres ;

Vu la délibération n° C123/2022 du Conseil communautaire en date du 12 mai 2022 modifiant la délibération n°C104/2022 du 14 avril 2022, et notamment la composition de la CLECT ;

### CONSIDERANT

Considérant qu'il est de la compétence des conseils municipaux de désigner leurs représentants qui siégeront à la CLECT ;

Considérant que le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT comme suit :

- 18 membres titulaire soit un membre titulaire par commune, étant précisé que chaque conseil municipal désignera son représentant ;
- 54 membres suppléants soit 3 membres suppléants par commune, étant précisé que chaque conseil municipal désignera ses représentants en fonction des thématiques suivantes et que le même suppléant peut être désigné pour les 3 thématiques :
  - Habitat/Environnement
  - Aménagement / Economie
  - Services à la population

Considérant que la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées peut avoir lieu au scrutin public si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

**Considérant la démission de l'adjointe Mme PASQUIER Isabelle effective au 15/06/2022,**

### PROPOSITION DU MAIRE

- Abroge la délibération D2022-05-042 du 20/05/2022
- Décide de désigner au scrutin public après l'avoir décidé à l'unanimité ;

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 6 sur 20

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Membre titulaire au sein de la CLECT :

- M. RICHIER Philippe

Membres suppléants au sein de la CLECT :

- Mme ARROUET Stéphanie pour la thématique « Habitat / Environnement »
- M. GIACOMAZZI Denis pour la thématique « Aménagement /Economie »
- Mme BUFFETEAU Annie pour la thématique « Services à la population »

### DEBAT

**Philippe RICHIER** explique que la délibération a déjà été prise lors de la dernière séance. Cependant, suite à la démission d'Isabelle PASQUIER, il convient de la remplacer car elle était membre de la CLECT.

### RESULTAT DU VOTE

**Mode de scrutin : public**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

	<b>SENS DU VOTE</b>
ARROUET Stéphanie	<b>OUI</b>
BAUDRY Katia	<b>OUI</b>
BUFFETEAU Annie	<b>OUI</b>
CAILLAUD Fabienne	<b>OUI</b>
DOTHEE Jean-Luc	<b>OUI</b>
DUCEPT Johann	<b>OUI</b>

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



FROUIN Eric	OUI
GIACOMAZZI Denis	OUI
LIEVRE Daniel	OUI
MARSAUD Christia	OUI
RICHIER Philippe	OUI

### III-AUBERGE DU DONJON : FIXATION DU LOYER

**D2022-06-050**

#### VU

Le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles. L'article L. 2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ». Les cessions à titre gratuit ou à un prix inférieur à la valeur du bien sont en principe interdites. Les collectivités territoriales peuvent, cependant, consentir des rabais sur le prix de vente ou sur la location de biens immobiliers, en application des dispositions prévues aux articles R. 1511-4 et suivants du CGCT.

#### CONSIDERANT

La commune a pour projet de rénover l'auberge du donjon pour permettre l'installation d'un restaurateur. Celui-ci a été retenu et un bail commercial est en cours de rédaction par le notaire

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Maître LOEVENBRUCK de Chantonay. Pour cela, le conseil municipal doit communiquer au notaire le loyer mensuel. Le bail sera approuvé lors d'une séance ultérieure.

La future auberge du donjon est situé au 28 rue de la Poste cadastré AD442.

### PROPOSITION DU MAIRE

- De fixer le loyer à 750 euros par mois dont une partie du loyer correspondant à l'activité commerciale et soumis à la TVA (500 euros par mois) et une partie à l'habitation, située à l'étage du bâtiment (250 euros par mois)
- De fixer la durée de la période de réfaction du 01/09/2022 au 30/06/2023

### DEBAT :

**Philippe RICHIER** propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur plusieurs prix.

800 euros par mois : 1

700 : 3

750 : 6

**Les conseillers municipaux** ne sont pas favorables à la répercussion de la taxe foncière sur le locataire.

Pour la répercussion sur le locataire des factures de gaz payées par la commune, les conseillers souhaitent réfléchir davantage.

### RESULTAT DU VOTE

**Mode de scrutin : ordinaire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 6

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1



## **IV-RECTIFICATION DELIBERATION BAIL COMMERCIAL EPICERIE DU DONJON**

**D2022-06-051**

**VU**

- La délibération D2020-03-09 du 6 Mars 2020 renouvelant le bail commercial avec l'épicerie pour une durée de 9 années du 01/10/2019 au 30/09/2028,
- Le bail du 12 mars 2020,

### **CONSIDERANT**

La délibération D2020-03-09 du 06/03/2020 prévoit que le loyer de M AGENEAU GROSOS de l'épicerie du donjon est révisable tous les 3 ans.

Or, sur le bail en date du 12/03/2020, à la page 17, il est précisé que la révision sera annuelle au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour corriger cette incohérence, il convient donc de rectifier la délibération dans le sens du bail, à savoir une révision tous les ans.

### **PROPOSITION DU MAIRE**

-Abroge la disposition suivante de la délibération D2020-03-09 du 06/03/2020 :

« La révision légale du loyer s'effectuera tous les trois ans à la date d'anniversaire de l'entrée en jouissance ».

-Décide que la révision du loyer sera soumise aux dispositions des articles L 145-34 et suivants, du Code de Commerce, et R 145-20 du même Code. Elle prend effet à compter de la date de demande en révision. Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE. A cet effet, le réajustement, tant à la hausse qu'à la baisse, du loyer s'effectuera, conformément aux dispositions de l'article L 145-38 du Code de commerce, tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le dernier connu à la date de l'indexation étant alors comparé au dernier indice connu lors de la précédente révision. Il est précisé que le dernier indice connu à ce jour est celui du troisième trimestre de l'année 2019 : 115,60. L'application de cette clause d'indexation se fera dès la publication de l'indice. La demande de réajustement doit être formée par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé réception. Dans le cas où il est rapporté la preuve d'une modification matérielle des facteurs locaux de commercialité ayant elle-même entraîné une variation de plus de plus de 10% de la valeur locative, la variation du loyer qui découle de cette révision ne peut conduire à des augmentations supérieures, pour une année, à 10% du loyer acquitté au cours de l'année précédente.

Au cas où cet indice cesserait d'être publié, l'indexation sera alors faite en prenant pour base soit l'indice de remplacement soit un nouvel indice choisi en conformité des dispositions légales applicables. Si les parties ne pouvaient s'accorder sur le nouvel indice à adopter, un

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



expert judiciaire sera désigné par la Président du Tribunal de grande instance, statuant en matière de référé, et ce à la requête de la partie la plus diligente.

La modification ou la disparition de l'indice de référence n'autorisera pas le preneur à retarder le paiement des loyers qui devront continuer à être réglés à échéance sur la base du dernier indice connu, sauf redressement et règlement de la différence à l'échéance du premier terme suivant la fixation du nouveau loyer.

### DEBAT

**Philippe RICHIER** explique qu'il s'agit d'une régularisation afin de continuer à faire les titres de recette.

### RESULTAT DU VOTE

**Mode de scrutin : ordinaire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## V-PARTICIPATION 2022 SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES « LA FARANDOLE » POUR LE PERISCOLAIRE

**D2022-06-052**

**VOIR ANNEXES A et B**

### VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et

L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



générales d'ordre  
financier : article 31,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les  
administrations : article 10,  
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,  
VU le Code de commerce : article L612-4,  
VU le Code de commerce : article L612-4,  
VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,  
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

### CONSIDERANT

L'association Familles Rurales « La Farandole » de Mouilleron assure la gestion du périscolaire pour la partie garderie sur la commune de Bazoges-en-Pareds. Ce service présente un intérêt public local.

Le comptable de l'association a présenté le budget prévisionnel total de l'association et celui prévu spécifiquement pour chaque commune dont Bazoges-en-Pareds.

Il apparaît qu'une subvention de 16 927,95 euros est nécessaire pour l'équilibre budgétaire.

### DEBAT

**Des conseillers municipaux** sont étonnés que l'association « La Farandole » justifie le montant de la subvention demandée à la commune en présentant le différentiel entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de leur budget 2022.

### PROPOSITION DU MAIRE :

-d'attribuer une subvention de 16 927,95 euros au titre de l'année 2022 à l'association Familles Rurales de Mouilleron « La Farandole »

### RESULTAT DU VOTE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



**Mode de scrutin : ordinaire**  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 10  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

## VI-AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES « LA FARANDOLE »

**D2022-06-053**

VU

La délibération D078\_2014 du 05/09/2014

La convention du 30 octobre 2014 entre la commune et l'association Familles rurales,

L'annexe 5 « Répartition des frais et charges de fonctionnement »,

### CONSIDERANT

La mise à disposition du local, sis 1 rue Simon Louvard de Pontlevoy est gratuite, mais une participation au fonctionnement est sollicitée par la commune à l'association pour un montant de 50 euros mensuel.

La répartition des charges et frais de fonctionnement se fait comme suit :

	Commune de Bazoges-en-Pareds	Association Familles rurales
Gaz et électricité Abonnement et consommation		
Abonnement téléphonique		
Abonnement Internet		
Taxe des Ordures Ménagères		
Taxes locales (FB)		

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Installation maintenance et renouvellement des extincteurs		
Entretien maintenance chaudière		
Entretien maintenance VMC		
Entretien maintenance électricité		

**Ainsi, cette recette communale constitue une charge pour l'association qui est comptabilisée dans le calcul de la subvention communale.**

**Pour simplifier la comptabilité, le Maire propose au conseil municipal d'abandonner la participation demandée à l'association. En contrepartie, la participation communale baissera d'autant.**

### PROPOSITION DU MAIRE :

- abroge l'annexe 5 de la convention du 30 octobre 2014, notamment la participation forfaitaire de 50 euros par mois.
- Décide d'approuver l'annexe 5 « Répartition des frais et charges de fonctionnement » comme suit :

La mise à disposition du local, sis 1 rue Simon Louvard de Pontlevoy est gratuite.

La répartition des charges et frais de fonctionnement se fait comme suit :

	Commune de Bazoges-en-Pareds	Association Familles rurales
Gaz et électricité Abonnement et consommation		
Abonnement téléphonique		
Abonnement Internet		
Taxe des Ordures Ménagères		

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Taxes locales (FB)		
Installation maintenance et renouvellement des extincteurs		
Entretien maintenance chaudière		
Entretien maintenance VMC		
Entretien maintenance électricité		

### DEBAT

**Philippe RICHIER** explique que cette simplification évitera l'émission de titres de recettes par mois.

### RESULTAT DU VOTE

**Mode de scrutin : ordinaire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## VII-AVENANTS MARCHE RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES

**D2022-06-054**

**VOIR ANNEXE C, D, E, F**

### VU

La délibération 2021-05-07 concernant l'attribution des lots 1, 2, 5, 6 et 8,

La délibération D2022-02-003 concernant le lot Désamiantage et Gros œuvre

### CONSIDERANT

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Les travaux de la salle des fêtes ont pris du retard. Un avenant des lots 2, 4, 7 et 8 est nécessaire afin de prolonger le délai d'exécution des travaux au 29/07/2022. Par ailleurs, des variations de prix sont aussi à constater.

### PROPOSITION DU MAIRE

- **Approuver les avenants ci-joints pour les lots suivants avec une prolongation du délai d'exécution jusqu'au 29/07/2022**
  - Lot 2 R2B2 Gros œuvre, 0% d'augmentation
  - Lot 4 Serrurerie Luçonnaise Menuiseries extérieures : - 4704 TTC
  - Lot 7 Chauffe Chauffage Rafraichissement Ventilation : + 1550,72 TTC
  - Lot 8 Comelec Electricité courants forts et faibles : + 2742 TTC
- 
- **Autorise Le Maire à signer les avenants au marché ci-joints pour les lots 2, 4, 7 et 8**

### DEBAT

**Philippe RICHIER** explique que les travaux de la salle des fêtes présentent 2 mois de retard (31 juillet au lieu de 31 mai). Par conséquent, le maître d'œuvre propose de prolonger le délai pour les entreprises des lots 2, 4 et 8, et d'attendre la fin des travaux pour décider s'il y a des pénalités à appliquer pour les lots restants.

### RESULTAT DU VOTE

**Mode de scrutin : ordinaire**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4



## VIII-VENTE D'UNE PARTIE DES BATIMENTS AU 12-16 rue de la Poste

**D2022-05-055**

### VU

Le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé. Dès lors, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles. L'article L. 2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. [...] Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ». Les cessions à titre gratuit ou à un prix inférieur à la valeur du bien sont en principe interdites. Les collectivités territoriales peuvent, cependant, consentir des rabais sur le prix de vente ou sur la location de biens immobiliers, en application des dispositions prévues aux articles R. 1511-4 et suivants du CGCT.

### CONSIDERANT

Le propriétaire domicilié au 10 rue de la Poste a demandé à la commune la possibilité d'acquérir les parcelles AD241, 242 et 243 situées au 12 et 14 rue de la Poste afin d'agrandir sa propriété.

Le Maire propose au conseil municipal de vendre ces parcelles contenant des bâtiments d'habitation au propriétaire.

Ces parcelles sont situées en zone urbaine dans le périmètre des monuments historiques.

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



## PROPOSITION DU MAIRE

- D'autoriser la vente des parcelles AD241, 242 et 243
- De fixer le prix de vente des parcelles AD241, 242 et 243 à 15 000 euros.
- Dit que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente

## DEBAT

**Philippe RICHIER** explique que le propriétaire domicilié au 10 rue de la Poste souhaiterait agrandir sa propriété. La commune avait préempté plusieurs logements rue de la Poste il y a quelques années, mais n'a pas de projet pour le moment, notamment sur celui demandé. Cette vente permettrait à la commune d'avoir moins de bâtiments à gérer.

## RESULTAT DU VOTE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



**Mode de scrutin : ordinaire**  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification**

POUR : 4  
CONTRE : 2  
ABSTENTION : 5

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 20 MAI 2022 :

### VOIR ANNEXE G

#### Présentation de Philippe RICHIER

## TOUR DES ADJOINTS :

**Johann DUCEPT** s'étonne de voir une annonce sur le site de la commune pour un poste d'apprenti au service patrimoine alors que le conseil municipal ne s'est pas prononcé avant.

**Denis GIACOMAZZI** explique que ce sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

## PROCHAINES COMMISSIONS :

### CANTINE :

Réunion préparation rentrée scolaire 2022 avec le personnel de cantine et ATSEM le vendredi 08/07/2022 prochain à 9h00.

### FINANCES :

Lundi 18 juillet 2022 à 18h30.

## PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

**Jeudi 21 Juillet 2022 à 20h00**

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

## **Commune de BAZOGES-EN-PAREDS**

*Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie*

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



### **ANNEXES**

- A) Budget prévisionnel 2022 de l'association « La Farandole »**
- B) Compte-rendu de l'AG « Farandole » + tract**
- C) Avenant marché salle des fêtes : lot 2 Gros œuvre R2B2**
- D) Avenant marché salle des fêtes : lot 4 Menuiseries extérieures  
SERRURERIE LUCONNAISE**
- E) Avenant marché salle des fêtes : lot 7 Chauffage CHAUFFEO**
- F) Avenant marché salle des fêtes : lot 8 Electricité COMELEC**
- G) Compte-rendu du conseil d'école du 20 Mai 2022**

**Mairie de Bazoges-en-Pareds** – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page **20** sur **20**

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Conseillère				BAUDRY Katia 
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire	-			
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean- Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère		Absente excusée		
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	Démissionnaire	-			
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire	-			
RICHIER Philippe	Maire				
15	12	10	2	0	1

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075